



ANNEXE 2
LES CHANTIERS

PROJET DE DEVELOPPEMENT DURABLE DE TERRITOIRE 2015 - 2020

Pays Midi-Quercy
Pôle d'Equilibre Territorial Rural

PETR DU PAYS MIDI-
QUERCY



SOMMAIRE



Le PETR et les intercommunalités : une organisation confortée au service du territoire	p 4
Stratégie territoriale, aménagement et urbanisme.....	p 6
Développement	p 8
Solidarité, culture, associations.....	p 9
Environnement, patrimoine et réseaux.....	p 11
Les fiches chantiers	p 13

LE PETR ET LES INTERCOMMUNALITES : UNE ORGANISATION CONFORTÉE AU SERVICE DU TERRITOIRE

Au 1er janvier 2015, l'application de la loi du 27 janvier 2014 (modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite loi MAPTAM) a permis au syndicat mixte du Pays Midi-Quercy de se transformer en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) et de l'inscrire dans la durée. Ce pôle permettra de renforcer la coopération entre les 4 intercommunalités qui le composent et le PETR, notamment pour conforter l'attractivité du territoire et les solidarités territoriales, dans le cadre d'un projet de développement durable du territoire.

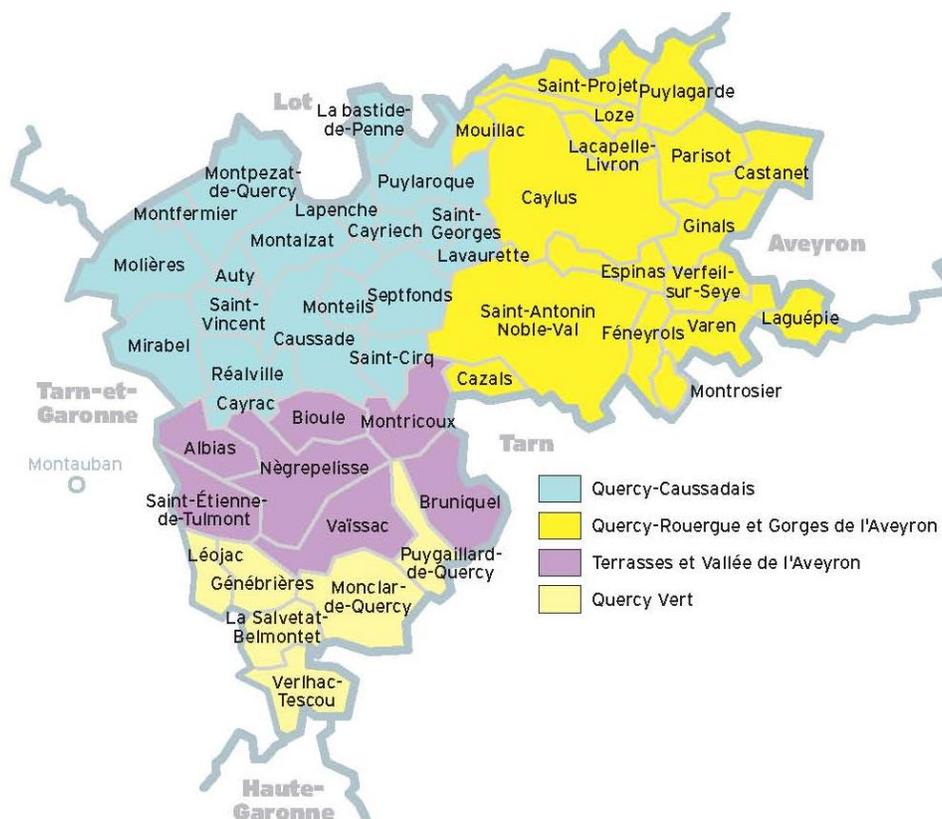


Figure 1 : le territoire du PETR du Pays Midi-Quercy, constitué entre 4 communautés de communes
49 communes - 49 692 habitants au 1er janvier 2015

Il est à noter une évolution à venir de la carte intercommunale du territoire ainsi que des compétences obligatoires des intercommunalités, suite à l'adoption de la loi NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la République) fixant un seuil de 15000 habitants pour les intercommunalités (avec des dérogations possibles), seuil qui n'est pas atteint par deux d'entre elles au 1^{er} janvier 2015 :

- Communauté de communes Quercy Caussadais : 20 321 hbt
- Communauté de communes Quercy Rouergue et gorges de l'Aveyron : 7 953 hbt (dérogation car densité inférieure à 30% de la densité démographique nationale)
- Communauté de communes Terrasses et vallée de l'Aveyron : 16 119 hbt

- Communauté de communes Quercy Vert : 5 299 hbt. Toutefois, compte-tenu des seuils d'adaptation fixés par cette loi, le périmètre de la Communauté de communes du Quercy Vert est amené à évoluer (fusion envisagée avec la communauté Terrasses et Vallée de l'Aveyron)

Ainsi la communauté de communes Quercy Vert serait amenée à fusionner avec la communauté de communes des Terrasses et vallée de l'Aveyron d'ici la fin 2016.

Suite aux entretiens menés avec les Directeurs des intercommunalités, lors du bureau du 6 novembre, les élus du PETR ont pu préciser leurs attentes vis-à-vis des missions, compétences et articulations à prévoir entre le PETR et les 4 intercommunalités pour les années à venir dans le cadre du projet de territoire.

Il s'agit d'une première mise à plat des activités, compétences et missions déjà exercées par les uns et les autres, mais aussi de propositions à envisager pour l'avenir. Elles sont répertoriées de manière tout à fait arbitraire en 4 grands chapitres :

- STRATEGIE TERRITORIALE, AMENAGEMENT/URBANISME ET GOUVERNANCE ;
- DEVELOPPEMENT ;
- SOLIDARITE, CULTURE ET ASSOCIATIONS ;
- ENVIRONNEMENT, PATRIMOINE ET RESEAUX.

STRATEGIE TERRITORIALE, AMENAGEMENT/URBANISME ET GOUVERNANCE



STRATEGIE TERRITORIALE, AMENAGEMENT/URBANISME GOUVERNANCE	Les intercommunalités	Le PETR
Contractualisation infrarégionale et infradépartementale des politiques publiques territoriales (statut)		<p>Contrat Régional Unique (2015-2020) avec CR MP et CD 82 ; LEADER 2014-2020 avec CR MP ; Possibilité de Contrat rural avec l'Etat à envisager selon les suites données à la proposition de loi du Sénat en cours.</p>
Stratégie et études territoriales		<p>Elaboration et actualisation du Projet de territoire et des conventions territoriales qui en découlent entre le PETR et les EPCI (éventuellement CR MP et CD 82) ; Mission de veille stratégique sur les aspects de coopération (entre territoires et acteurs) ; appels à projets régionaux, nationaux et européens, innovation territoriale (Living Lab avec labo de recherche ; Universités..), accessibilité aux fonds européens pour le territoire ; Maîtrise d'ouvrage de schémas thématiques déclinant le Projet de territoire, permettant de définir un cadre d'intervention et de contractualisation possible avec les partenaires financiers et techniques ; ex : schéma développement économique du PMQ ; schéma de santé (offre de soins ; prévention..).</p>
SCoT, PLUi	PLUi : CCQGA	<p>Prendre la compétence SCoT en 2016 ; Réflexion sur les missions à mettre en œuvre quand le SCoT sera validé (compatibilité des documents d'urbanisme, TVB...) ;</p>

STRATEGIE TERRITORIALE, AMENAGEMENT/URBANISME GOUVERNANCE	Les intercommunalités	Le PETR
ADS (Application droit des sols)	Mutualisé CCTVA et CCQC Ailleurs : Etat	La mutualisation du service, non plus à l'échelle de deux intercommunalités mais à l'échelle du PETR est envisagée. Reste à préciser la question du portage à terme de ce service : est-il mutualisé entre les intercommunalités ou bien est-il mutualisé à terme au sein du PETR ?
Observation territoriale/SIG	CCQRGA, CCTVA, CCQV : SIG en régie	Mission d'observation territoriale (bases de données ; outil partagé d'information ; partenariat avec MDE MQ ..) en lien avec la veille territoriale et l'évaluation des politiques territoriales coordonnées par le PETR ; Faisabilité d'un SIG (système d'information géographique) mutualisé à l'échelle du Pays prenant en compte l'existant (EPCI ; SIGD ;..) et l'évolution des besoins à venir (SCOT ; ADS ; énergie ..).
Construire une culture commune PETR/EPCI/communes et habitants		Animer le réseau des DGS des interco et des réseaux de techniciens thématiques des intercom pour favoriser les échanges et la diffusion de pratiques projets exemplaires, réfléchir à des mutualisations entre EPCI/PETR, sensibiliser aux enjeux du développement durable (participation, biodiversité..); tenir compte des réseaux plus larges ; Développer la communication institutionnelle auprès des élus, et les rencontres directes (conférence des maires ; réunion PETR/EPCI...); Confirmer les outils de communication Pays déployés (Mot de liaison ; émissions radio ; articles presse..) et les faire évoluer (site du Pays à moderniser et à mutualiser avec les EPCI, sans supprimer ceux des EPCI).
Gouvernance participative		Appui au renouvellement, à l'animation du Conseil de Développement territorial (CDT) du PMQ (cela permet aux EPCI > 20 000 Hab de ne pas avoir à le faire) ; Intégrer la participation des acteurs du territoire (publics et privés) dans l'ensemble des missions et dispositifs confiés au PETR.

DEVELOPPEMENT

DEVELOPPEMENT	Les intercommunalités	Le PETR
<p>Développement économique et emploi</p>	<p>CCQRGA : 1 chargé de mission dédié 1 Zone intercommunale d'activité ; 1 centre de ressources économiques avec centre de télétravail projet de PTCE sur l'éco-artisanat EREF politique d'accueil (massif central) Retenu pôle de pleine nature Massif central (géré par PETR) CCQC : Projet de ZA avec un terminal embranché EREF Maison commune emploi-formation CCTVA : EREF CCQV : zone d'activité</p>	<p>L'appui à un développement économique du territoire « multiple » (coordination de l'accompagnement des porteurs de projets dans leur développement, mise en relation des acteurs, approche filière/territoire sur l'alimentation, économie circulaire et du partage ...), notamment touristique via une véritable promotion territoriale ;</p> <p><i>Définir le rôle du PETR dans le cadre d'intervention à venir des acteurs régionaux et locaux en cohérence avec le Projet de Territoire et les évolutions institutionnelles (impact de la loi NOTRe : nouvelles compétences de la Région, du département et des intercommunalités) ;</i></p> <p>La poursuite du PLIE (plan local insertion emploi) en place depuis 2007.</p>
<p>Tourisme</p>	<p>CCTVA : office intercommunal CCQRGA : étude préalable à la prise de compétence (3 OT, 4 SI)</p>	<p>La mutualisation d'outils de promotion touristique et la mise en réseau des OT SI ;</p> <p>L'intégration à terme (après une étape intermédiaire de transfert aux EPCI) de toute la compétence (scénario étudié par étude Protourisme en 2012) ;</p> <p>Coordination et actions d'intérêt général Pays du Pôle pleine nature « Gorges de l'Aveyron ».</p>

SOLIDARITE, CULTURE ET ASSOCIATIONS

SOLIDARITE, CULTURE ET ASSOCIATIONS	Les intercommunalités	Le PETR
OPAH/HABITAT		Maitrise d’ouvrage de l’animation de l’OPAH à renouveler en 2016 en prenant en compte les capacités financières réduites des EPCI ; Mise en œuvre d’une plateforme de rénovation de l’habitat privé (convention ADEME).
Enfance, petite enfance	CCQC Jardin d’éveil en régie, le reste géré par des asso ; CCQRGA 2 crèches associatives, En régie : 1 RAM, 3 sites ALSH, + interventions en périscolaire réalisées par l’intercommunalité ; CCTVA : En régie Petite enfance : 5 structures d’accueil Enfance – jeunesses : 11 lieux d’accueil, 1 centre de vacances et de loisir, 1 PIJ et conseil des jeunes ; CCQV : Crèche géré par familles rurales et RAM.	
Personnes âgées	Portage de repas à domicile : CCQC, CCTVA, CCQV ; Aide à domicile : CCTVA.	
Sport/santé	CCQC : centre aquatique.	Faisabilité d’un Contrat local de santé avec l’ARS et autres partenaires pour proposer un schéma de mutualisation et de développement de l’offre de soins en MQ et de prévention de la santé par le sport et l’alimentation saine et équilibrée (lien avec produits locaux).

SOLIDARITE, CULTURE ET ASSOCIATIONS	Les intercommunalités	Le PETR
<p>Culture /monde associatif</p>	<p>Réseau de lecture publique (médiathèques-points lectures) dans les 4 intercommunalités ; CCQC et CCTVA : écoles de musique ; CCQC : aides très conséquentes aux associations ; CCQRGA : aides aux associations culturelles.</p>	<p>Candidature et mise en œuvre du Label « Pays d’Art et d’histoire » ; Coordination des programmations des sites culturels inscrits dans le PAH (Pays d’Art et d’Histoire) ; Contractualisation territoriale avec les partenaires financiers sur le développement culturel (ex : schéma culturel de territoire ; résidences d’artistes avec la DRAC ...) ; Appui technique et mise en réseau des réseaux lectures publiques intercommunaux et des associations culturelles d’intérêt Pays ; Mission d’appui à la structuration et au développement du monde associatif sur le territoire (centre de ressources ; mise en réseau, mutualisation de moyens ; guide trimestriel des animations à poursuivre ?...)? <i>Ces deux dernières ne font complètement pas consensus et nécessitent d’être explicitées et approfondies.</i></p>

ENVIRONNEMENT, PATRIMOINE ET RESEAUX

ENVIRONNEMENT, PATRIMOINE ET RESEAUX	Les intercommunalités	Le PETR
Paysage		Revisiter l'appui à la mise en œuvre de la charte paysagère (Plans paysages Pays et intercommunaux)
Forêt ; Biodiversité, NATURA 2000		<p>Poursuite de la maîtrise d'ouvrage de l'animation de 2 sites NATURA 2000 ? <i>(à évaluer plus précisément pour décider du renouvellement quand cela se présentera)</i></p> <p>Relancer la valorisation de la forêt (charte forestière de territoire) dans sa multifonctionnalité (en lien avec PCET et approche Trame Verte Bleue du SCoT) ? <i>(à évaluer plus précisément pour décider d'une relance de cette démarche quand cela se présentera).</i></p>
Ordures ménagères	En régie ou déléguées au syndicat départemental + déchetteries + ambassadeurs et composteurs.	
Eau potable / assainissement / SPANC	SPANC dans les 4 intercommunalités ; CCTVA a la compétence eau potable et assainissement.	
Gestion des milieux aquatiques (GEMAPI) / ENS	<p>CCQRGA, programmes d'entretien en régie sur 10 ans (anticipation compétence GEMAPI) ;</p> <p>CCTVA, programme en régie + personnel en insertion ;</p> <p>CCQV : entretien délégué au syndicat du Tescou ;</p> <p>CCQC entretien confié à une association d'insertion.</p>	

ENVIRONNEMENT, PATRIMOINE ET RESEAUX	Les intercommunalités	Le PETR
Energie	Seul CCTVA le cite dans ses statuts.	Conforter la Mission énergie (Plan Climat+ CEP) en proposant aux EPCI > 20 000 Hab de déléguer la réalisation de leur PCEAT (lois TE de 2015) ; Et en portant préfiguration d'une structure dédiée aux EnR sur le Pays.
Chemins de randonnée	Entretien en régie ou délégué à des associations d'insertion.	Outils de Promotion globale de la randonnée en PMO (rééditer le Topo guide GRP PMO : sur internet).
Voierie	CCQV et CCQC (fonds de concours).	
Desserte haut-débit	Déléguée au SDAN.	
Mobilité	TAD CCTVA, CCQV, CCGC.	Déclinaison du Schéma départemental de la mobilité par le PETR ? Schémas de mobilité prévus par loi TECV (?)
Inventaire du Patrimoine		Délégation de la compétence « Inventaire du patrimoine » du CR MP au PETR depuis 2009. Poursuivre l'inventaire et son appropriation par les communes et les EPCI (PLUI ; valorisation par le PAH...).

LES FICHES CHANTIERS

Le PETR utilisera pour tous les chantiers qu'il conduira une fiche type basée sur le modèle ci-dessous. Cette fiche a pour but de décrire précisément le chantier à conduire, en amont et avec l'ensemble des acteurs concernés. Elle doit aussi permettre de consolider l'intégration d'une démarche de développement durable : s'assurer du respect de la transversalité, du souci d'amélioration continue, de la prise en compte de la participation.

La fiche chantier est rédigée par le responsable du chantier et soumise à validation des élus, après concertation de l'ensemble des acteurs associés.

Par la suite, le PETR déploiera des outils de suivi et d'évaluation du projet de développement durable du territoire, utilisés tout au long du projet.

La fiche modèle est la suivante :

CHANTIER NUMERO <i>Indiquer un numéro</i>	TITRE <i>Indiquer le titre</i>
AMBITION	<i>Indiquer à quelle ambition répond ce chantier : équitable, viable ou vivable ?</i>
ORIENTATION	<i>Indiquer à quelle orientation répond ce chantier (entre 1 et 6)</i>
OUTIL DE SUIVI DES ELUS	<i>Indiquer par quelle commission ou instance décisionnaire va être suivi ce chantier par les élus du PETR et des intercommunalités</i>
OUTIL DE SUIVI PARTICIPATIF	<i>Indiquer comment seront intégrés les publics cibles ou/et le conseil de développement territorial dans la réflexion en amont sur le chantier, pendant le chantier ou lors de l'évaluation</i>
OBJECTIFS	<i>Préciser les objectifs de la façon la plus claire possible : quels résultats cherche-t-on à atteindre à la fin du chantier ? Ceci est primordial pour l'évaluation à venir du chantier</i>
DESCRIPTIF	<i>Décrire le contexte et le contenu du chantier</i>
MOYENS	<i>Décrire les moyens mobilisés humains, techniques, financiers</i>
CALENDRIER	<i>Indiquer le rétroplanning envisagé et les productions associées</i>
RESPONSABLE TECHNIQUE PERSONNES ASSOCIEES (PETR et INTERCO)	<i>Préciser qui est responsable de ce chantier au sein du PETR, qui est associé dans les intercommunalités, quelle est l'équipe projet mobilisée</i>
DISPOSITIF D'INFORMATION ET COMMUNICATION PREVU	<i>Indiquer quels sont les outils et moments de communication et d'information prévus sur ce chantier, les cibles visées</i>

<p>DISPOSITIF DE SUIVI ET D'ÉVALUATION PREVU</p>	<p><i>Préciser les dispositifs envisagés pour suivre le chantier et les indicateurs de suivi qui seront renseignés, préciser si une évaluation spécifique sera réalisée, si elle sera participative</i></p>
<p>CONTRIBUTION AUX ENJEUX DE DEVELOPPEMENT DURABLE</p> <ul style="list-style-type: none"> - besoins et épanouissement des habitants - cohésion sociale et territoriale - développement responsable - changements climatiques - biodiversité et ressources 	<p><i>Décrire comment ce chantier répond aux enjeux globaux de développement durable</i></p>

L'ensemble des fiches seront rédigées et annexées à la convention territoriale prévue en 2016 entre le PETR et les intercommunalités.

D'ores et déjà, sont prévus les chantiers suivants :

Pour un territoire équitable

- La mise en œuvre du Projet de développement durable du territoire et la rédaction de la **convention territoriale** entre le PETR et les intercommunalités, voire le Département et la Région ;
- La constitution et l'animation de **réunions d'échanges** entre PETR et intercommunalités pour renforcer la coordination, l'articulation et la mutualisation entre ces 4 entités ;
- L'animation du programme européen **LEADER**, réservé aux territoires ruraux structurés en PETR de plus de 45000 hab : période 2014-2020 ;
- La poursuite de la **contractualisation** avec le Conseil régional, le Conseil départemental et éventuellement l'Etat, sur un Contrat de Projet 2015-2020 ;
- Le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (**SCoT**) ;
- La constitution d'un **outil d'observation et de suivi** du territoire (SIG) ;
- L'amplification des outils de **communication et de promotion** du territoire.

Pour un territoire viable

- la mise en œuvre d'une **plateforme de réhabilitation thermique des logements** privés 2015-2017 ;
- Poursuite de **l'OPAH Midi-Quercy** en 2014-2016 et lancement d'une étude pré-opérationnelle pour une nouvelle OPAH à partir de juillet 2016 ;
- la mise en œuvre du « **Territoires à énergie positive pour la croissance verte** » 2015-2017 ;
- L'animation et la coordination du « **Pôle de Pleine nature Gorges de l'Aveyron** » Massif Central 2015-2020 ;

- La poursuite de la **promotion touristique** (éditions, web, ..) et **l'accompagnement de la prise de compétence** des EPCI ;
- La préfiguration d'un « **Projet Alimentaire de Territoire (PAT)** » (associant tous les acteurs de l'alimentation) en collaboration avec l'association de développement rural du Pays ;
- la candidature au **Label Pays d'Art et d'Histoire**.

Pour un territoire vivable

- Le **PLIE Midi-Quercy** reconduit pour la période 2015-2020, avec le Conseil départemental 82 en chef de file (plus de 200 personnes suivies en permanence dans le cadre du PLIE) en complémentarité avec la maison de l'emploi et les EREF ;
- **Inventaire du Patrimoine** du PMQ : convention tripartite en cours avec le Conseil Régional Midi-Pyrénées et le Conseil Départemental pour 2015-2017 ;
- Résidences de Territoire – Action culturelle / Education artistique et culturelle (« **convention Territoire culture** » DRAC, PETER, Communautés de Communes 2015-2017) ;
- Expérimenter des actions sur la **mobilité** en MQ (en lien avec le schéma départemental des mobilités) pour qu'elle soit plus équitable et économe en énergie fossile ;
- Engager une réflexion avec l'ARS (Agence Régionale de la Santé) sur un **Contrat local de santé** (mutualisation de l'offre de soins et actions prévention santé).